

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 21 mars 2014 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est absent :

Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2014
- 3 Comptes à payer et comptes payés
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Fonds Chantiers Canada
 - 6.2 Dépôt du rapport financier 2013
 - 6.3 Substitut du Maire - MRC et Agglomération
 - 6.4 Autorisation de signature d'un contrat de travail - Contremaître
 - 6.5 Dépôt des prévisions budgétaires 2014 au MAMROT
 - 6.6 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes
 - 6.7 Avis de motion - Règlement visant la protection de l'environnement et des infrastructures nautiques
 - 6.8 Avis de motion - Règlement relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement

- 7 Urbanisme
 - 7.1 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2014-03-027 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2014-03-028 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2014 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 février 2014 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

- 2014-03-029 3 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**
- CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;
- POUR CE MOTIF :**
- Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :
- APPROUVE** la liste des comptes en date du vendredi 21 mars 2014 au montant de 362 555.98 \$ dont :
- 20 025.39 \$ sont des comptes à payer;
 - 342 530.59 \$ sont des comptes payés.
- Adoptée à l'unanimité
- Dépôt de document 4 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.
- 5 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 **ADMINISTRATION**
- 2014-03-030 6.1 **APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – FONDS CHANTIERS CANADA**
- CONSIDÉRANT** que la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;
- CONSIDÉRANT** que les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en oeuvre des centaines de projets d'infrastructures;
- CONSIDÉRANT** que l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;
- CONSIDÉRANT** que ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

CONSIDÉRANT que l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPUIE les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de document

6.2 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2013**

Tel que stipulé à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la trésorière dépose, séance tenante, le rapport financier 2013 et le rapport de l'auditeur. Ce rapport est transmis électroniquement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et une copie est conservée aux archives de la Ville.

2014-03-031

6.3 **SUBSTITUT DU MAIRE - MRC ET AGGLOMÉRATION**

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil suite à l'élection générale du 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne pour remplacer le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, en cas d'absence ou d'empêchement de se présenter aux réunions de l'Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel et de la MRC des Pays-d'en-Haut;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Monsieur Roger Martel, pour agir à titre de représentant substitut aux réunions de l'Agglomération Sainte-Marguerite-Estérel et de la MRC des Pays-d'en-Haut dans l'éventualité où le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, ne pourrait y assister;

TRANSMETTE copie de la présente résolution à la direction générale de ces deux organismes.

2014-03-032 6.4 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL - CONTREMAÎTRE**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution 2013-04-058 autorisant le Maire et le directeur général à signer un contrat de travail avec Monsieur Gilbert Lévesque, d'une durée de un (1) an, à titre de contremaître;

CONSIDÉRANT que le Conseil demande au Comité des ressources humaines d'évaluer le rendement de Monsieur Lévesque et de lui proposer un nouveau contrat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire, et Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de travail entre la Ville et Monsieur Gilbert Lévesque.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de document 6.5 **DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 AU MAMROT**

Tel que stipulé à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la trésorière dépose les prévisions budgétaires de la Ville d'Estérel pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014. Ce rapport est transmis électroniquement au MAMROT et une copie est conservée aux archives de la Ville.

2014-03-033 6.6 **VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT le document préparé par la trésorière, Madame Nadine Bonneau, en date du 14 mars 2014, relativement à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu :

QUE l'état préparé par la trésorière et déposé auprès des membres du Conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Ville d'Estérel est approuvé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

QUE lesdits immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 11 juin 2014, à partir de 10 h 00, dans la salle du Conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale;

QUE le directeur général, ou en son absence la trésorière, soit autorisé, lors de la vente pour taxes, à enchérir au nom de la Ville d'Estérel à partir du montant des taxes dues, afin que les immeubles qui n'auront pas preneur soient adjugés à la Ville d'Estérel;

QUE la trésorière soit autorisée à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

Adoptée à l'unanimité

Avis de
motion

6.7 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT VISANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INFRASTRUCTURES NAUTIQUES**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement visant la protection de l'environnement et des infrastructures nautiques.

Avis de
motion

6.8 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ACCÈS AUX LACS ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Avis de motion est donné par Monsieur Michael Ray à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement.

7 **URBANISME**

2014-03-034

7.1 **NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et son amendement prévoit que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) soit constitué de sept membres;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, seulement six personnes siègent au CCU;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'une septième personne;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Monique Martel à titre de membre du CCU et ce, pour une période de deux (2) ans se terminant à la séance ordinaire du mois de mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

8 **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9 **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10 **CORRESPONDANCE**

11 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12 **AUTRES SUJETS**

2014-03-035 13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 12, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).